

Nombre
de conseillers élus
33

Conseillers en fonction
33

Conseillers présents

20

(+ 12 procurations)

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE FORBACH-BOULAY-MOSELLE

COMMUNE DE STIRING WENDEL

DELIBERATION
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 19 H 15, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 juin deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Stiring-Wendel sous la présidence de Monsieur LUDWIG Yves.

Présent-e-s : M. LUDWIG Yves, Mme HAAG Elisabeth, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, M. BOUR Roger, Mme HOLTZER Danièle, M. STAUB Jean-Patrick, Mme DAHLEM Nicole, M. LE BLANC Yannick, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, M. HOULLE Christian, M. SAÏDI Ayoub, Mme MARISON Josiane, Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, M. TYRAKOWSKI Gaston, Mme MANDEL Laetitia **(20)**

Présente à partir de 20h00 : Mme DENNINGER Eugénie **(1)**

Absent-e-s ayant donné procuration : Mme CINQUALBRE Mireille à M. le MAIRE, Mme FRANK Jeannette à Mme HAMMERSCHMITT Geneviève, M. DECKER Bernard à M. ALLEMAND Alain, Mme MULLER Suzanne à Mme SOTGIU Brigitte, M. AZOUZ Abdenhour à M. SAÏDI Ayoub, M. BURG Philippe à M. HOULLE Christian, M. GANDER Olivier à M. LEININGER Grégoire, M. RICCI Emmanuel à Mme MAILLARD Patricia, Mme SCHAAF Anaïs à Mme DAHLEM Nicole, Mme SCHÄFER Elaine à Mme HAAG Elisabeth, M. MAI Gaston à Mme MARISON Josiane, M. PFEFFER Kévin à M. KIEFFER Denis **(12)**

Secrétaire de séance : Mme MAILLARD Patricia

3. FINANCES

3.1 Dotation de Solidarité Urbaine – Exercice 2024 – Utilisation des fonds (DEL 046-2025)

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991 a institué la Dotation de Solidarité Urbaine, afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à l'insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Pour l'exercice 2024, la commune de Stiring-Wendel a perçu une dotation d'un montant de 3 228 148,- €.

Conformément à l'article 8 de la loi visée ci-dessus, le maire doit présenter un rapport retraçant les actions de développement social urbain et leur financement.

Pour l'exercice 2024, les actions se résument comme suit :

Frais de fonctionnement Multi accueil	338 000,00 €
Participation aux sorties scolaires - Classes de découverte	32 000,00 €
Chantier d'insertion à la Coulée Verte	56 500,00 €
Participation au fonctionnement du Centre Social	102 000,00 €

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale	305 000,00 €
Subvention "Stiring Animation et Information"	50 000,00 €
Participation contrat enfance/jeunesse	169 500,00 €
Participation à l'activité périscolaire	306 000,00 €
Subvention "Réfèrent familles" ASBH	19 500,00 €
Subvention à l'ACBHL	7 600,00 €
Subvention Animation Estivale	5 650,00 €
Crédits de classe	11 613,00 €
Subventions aux associations	119 610,00 €
Subvention "œuvres sociales personnel municipal"	29 500,00 €
Subvention ASBH 'Jardin partagé'	3 000,00 €
Banquet des Séniors	17 800,00 €
Organisation du marché de Noël et défilé St Nicolas	76 600,00 €
13 Juillet, bouquets noces d'or....	23 800,00 €
Festival de l'Eté	45 000,00 €
Opération terres de jeux	24 000,00 €
Saint Nicolas dans les écoles maternelles	8 800,00 €
Vérification mécanique de l'éclairage public	37 800,00 €
Traçage routier ensemble de la Ville	21 700,00 €
Plantations	23 400,00 €
Entretien feux tricolores	21 900,00 €
Entretien bâtiments, réseaux, terrains, véhicules et matériel	426 500,00 €
Sel de déneigement	22 600,00 €
Subvention d'équipement – SOUTIEN AU COMMERCE	9 800,00 €
Mise en conformité électrique - Bâtiments communaux	36 700,00 €
Accessibilité PMR - Bâtiments communaux	29 100,00 €
Aménagement Coulée Verte	453 075,00 €
Climatisation - Mairie	35 400,00 €
Eglise St François - Création WC PMR	14 700,00 €
Balayeuse	224 600,00 €
2 véhicules électriques	122 400,00 €
TOTAL	3 228 148,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 juin 2025,

DECIDE à l'unanimité des voix

- D'approuver le rapport tel que présenté.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Délibération publiée le 02 juillet 2025

Pour extrait certifié conforme,
Stiring-Wendel, le 27 juin 2025

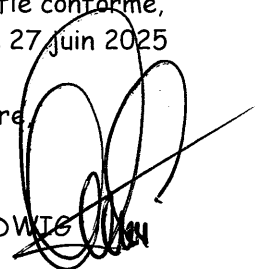
Le secrétaire de séance,

Patricia MAILLARD



Le Maire,

Yves LUDWIG



Accusé de réception en préfecture
057-215706607-20250627-046_2025-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025